

Une véritable formation au métier d'enseignant

- › Un métier qui s'apprend.
- › Assurer l'obligation de résultat du système éducatif.

Ê

tre enseignant est un métier qui s'apprend. La formation des enseignants conditionne la réussite effective des enfants et le dialogue nécessaire entre les parents et l'École. Il n'est donc pas envisageable pour des parents de confier leurs enfants à des enseignants non formés à la pratique de leur métier.

La formation et le recrutement des enseignants relèvent des missions de l'État et doivent permettre à ces derniers d'acquérir les compétences spécifiques pour animer une classe, construire des partenariats, développer des projets éducatifs et être en mesure de s'adapter à chaque élève.

En outre, le métier d'enseignant doit se transformer pour assurer la réussite de tous les élèves, et l'obligation de résultat du système éducatif. Il faut

notamment développer une meilleure complémentarité des missions d'enseignement et d'accompagnement et donner son sens à une véritable pratique d'évaluation.

Propositions

- › Permettre aux étudiants de choisir tôt le cursus menant vers l'enseignement, avec allocation d'une aide financière d'accompagnement, afin d'assurer une entrée progressive dans le métier.
- › Mettre en place une formation professionnelle en alternance sur deux ans, comportant des modules de pédagogie, de psychologie de l'enfant et de l'adolescent, de gestion de conflit, de conduite de classe, d'accompagnement



individuel au sein du groupe, de travail collaboratif et interdisciplinaire, d'évaluation des acquis des élèves ainsi qu'une connaissance de l'institution et du rôle et de la dimension républicaine de la fonction.

- › Inclure une formation aux pratiques des mouvements pédagogiques.
- › Assurer à tous les enseignants une formation à l'accueil de tous les enfants dans leurs différences.
- › Instaurer des modules obligatoires de formation à la relation entre parents et enseignants, de manière à faciliter le travail de coéducation avec les familles, clef de voûte de la réussite de chaque élève.
- › Créer des lieux uniques de formation où seront formés conjointement, avec des modules communs, tous les professionnels intervenant dans l'éducation des enfants : enseignants, autres personnels de l'Education nationale, animateurs, etc.
- › Rendre la formation continue obligatoire, ce qui implique un effectif d'enseignants suffisant, et développer l'analyse des pratiques.
- › Favoriser la diffusion et la prise en compte des recherches en sciences de l'éducation dans la pratique du métier d'enseignant.

La formation des enseignants conditionne la réussite effective des enfants.